

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 29 janvier 2015

Membres en exercice: 11  
Présents : 09  
Votants : 09

L'an deux mille quinze, et le 29 janvier à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzieres dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23/01/2015

Date d'affichage : 23/01/2015

**Présents** : PEREZ Evelyne, THOULOUZE Bénédicte, LAVAL Yolande, Jean-Manuel GARRIDO, DELROT Gérard, ESPERANDIEU Jean-Claude, LAHACHE Joël, MAISTRE Jean-Luc, ESCHBACH François.

**Absents excusés** : CHALOIN Didier, DUMAS Robert.

**Secrétaire de séance** : LEDAN Marlène est désignée comme secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-verbal des derniers Conseils Municipaux du 17 et 23 décembre 2014 à l'unanimité des membres présents.**

### ORDRE DU JOUR

- 1- Création d'une régie de recettes et tarif de la Bibliothèque Municipale
- 2- Prise de compétence Syndicat Mixte Ardèche Drome Numérique
- 3- Contrat Agent Contractuel
- 4- Fixation forfait location Salle de Psycho
- 5- Tarif photocopies couleur
- 6- Tarif ménage Salle des Fêtes et Salle de Psycho
- 7- Subvention pour l'association FNACA
- 8- Motion de soutien au "Manifeste pour la langue française"
- 9- Adhésion à l'assistance Technique du Conseil Général
- 10- Questions diverses

#### **1- Création d'une régie de recettes et tarif de la Bibliothèque Municipale.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nouvelle organisation de la Bibliothèque municipale suite à l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes. Il informe, qu'afin d'encaisser les cotisations de la Bibliothèque, il y a lieu de créer une régie de recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il Précise qu'il faut nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

Il propose comme régisseur titulaire Mme Nadine ZAMICHIEL, responsable de la Bibliothèque, et comme régisseur suppléant Mme Sandrine PASSALACQUA, adjoint administratif.

La cotisation annuelle par adhérent est proposée à 5 €. Les sommes versées seront attribuées à la commune.

**Vote Pour à l'unanimité.**

#### **2- Prise de compétence au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 15 décembre 2014, la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » a adhéré au Syndicat Mixte ADN et à la prise de compétence « **Communications électroniques** » conduisant à une extension des compétences statutaires de notre Communauté de Communes. Elle nous demande expressément par courrier de nous

prononcer sur l'adoption de cette nouvelle compétence et de ses statuts conformément à l'article L 5211-17 du CGCT.

Monsieur le Maire informe que le but, à terme, est d'équiper le territoire en fibre optique.

**Vote à l'unanimité.**

### **3- Contrat Agent Contractuel – Mme Sandrine PASSALACQUA -**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'installation de l'agence postale dans les locaux de la mairie, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Il est donc proposé :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, soit 17/35<sup>ème</sup> pour les fonctions de l'agence postale à compter du 1<sup>er</sup> février 2015. (fonctions exercées par un agent non titulaire).
- Un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 8/35<sup>ème</sup>. (fonctions exercées par un agent non titulaire).

**Vote à l'unanimité.**

### **4- Fixation forfait location salle de psychomotricité avec la commune de Saint Sauveur de Cruzières.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'incendie de la salle des Fêtes de Saint Sauveur de Cruzières, fin 2013, notre collectivité a passé une convention pour le prêt de la salle polyvalente pour les associations de cette commune.

L'association ROCAMBOLISSIMO utilise depuis quelques mois la salle de psychomotricité de façon hebdomadaire. Cette fréquentation engendre un coût pour notre collectivité.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a pris contact avec le Maire de Saint Sauveur pour fixer les modalités de cette location. Il a été convenu entre les parties de proposer un tarif de location à 100 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce.

**Vote à l'unanimité.**

### **5- Fixation tarif photocopies couleur.**

Suite à l'achat d'un photocopieur, Monsieur le Maire demande aux conseillers de fixer le tarif de la photocopie couleur.

Monsieur le Maire rappelle que le prix des photocopies noir et blanc est fixé à 0.20 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer **le tarif de la photocopie couleur à 0.50 € l'unité.**

**Vote à l'unanimité.**

### **6-Tarifs ménage Salle polyvalente – salle de psychomotricité.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix de la prestation ménage est à revoir. La salle polyvalente, selon la manifestation demande un temps plus ou moins conséquent pour être nettoyée.

**Le maire propose deux prestations**

	<i>pour la salle polyvalente</i>
	50 € pour 2h30 de ménage - 80 € pour 4h
	<i>Pour la salle de psychomotricité</i>
	25 € (la salle étant plus petite)

**Vote à l'unanimité.**

### **7- Subvention FNACA**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de la FNACA du comité intercantonal de Saint Ambroix qui sollicite les communes pour une subvention exceptionnelle suite au vol de leur nouveau drapeau (valeur 1400 €),

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de verser une subvention **par 6 voix Pour** (Bénédicte THOULOZE, Jean-Luc MAISTRE, Yolande LAVAL, Joël LAHACHE, Jean-Manuel GARRIDO, Evelyne PEREZ), **2 Abstentions** (Jean-Claude ESPERANDIEU, François ESCHBACH), **1 Contre** (Gérard DELROT)

Monsieur le Maire propose le montant de 100 € de subvention. Mise au vote : **6 voix Pour** (Bénédicte THOULOZE, Jean-Luc MAISTRE, Yolande LAVAL, Joël LAHACHE, Jean-Manuel GARRIDO, Evelyne PEREZ), **2 Abstentions** (Jean-Claude ESPERANDIEU, François ESCHBACH), **1 Contre** (Gérard DELROT).

#### **8- Motion de soutien au « Manifeste de la langue française »**

Après présentation du rapport par Monsieur le Maire, il est proposé d'affirmer son attachement au français et son refus de le voir remplacer par une autre langue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **8 voix Pour** (Bénédicte THOULOZE, Jean-Luc MAISTRE, Yolande LAVAL, Joël LAHACHE, Jean-Claude ESPERANDIEU, Jean-Manuel GARRIDO, Evelyne PEREZ, Gérard DELROT), **1 abstention** (François ESCHBACH) de donner son accord aux propositions.

#### **9- Adhésion à l'assistance Technique du Conseil Général.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 31 décembre 2014, l'Etat a mis fin aux conventions d'assistance technique en matière de voirie « **ATESAT** » qu'il apportait à la plupart des communes.

Après lecture de la proposition et en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de recourir à l'assistance technique du Département de l'Ardèche pour la mission de base forfaitisée à 2.50 €/habitant et par an

**Vote à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Levée de séance à 19 h 45**

Le Maire  
Jean-Manuel GARRIDO